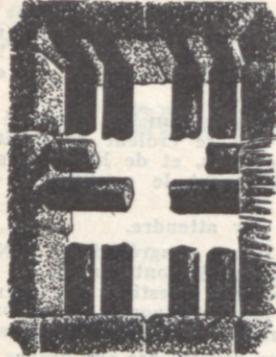


BULLETIN

MENSUEL
de l'ADIR

241, BOULEVARD SAINT-GERMAIN - PARIS-7° • INVALIDES 34-14

VOIX ET VISAGES

« CLAUBERG, ASSASSIN ! »

Les Déportées informent l'opinion et accusent...

L'A.D.I.R. a été sollicitée par l'Amicale d'Auschwitz, de participer à une réunion d'information sur l'Affaire Clauberg, le 29 février 1956, dans la salle de cinéma du Musée de l'Homme, à Paris. Rappelons que le Dr Clauberg, qui vient d'être rendu aux Allemands par les Russes, fait actuellement l'objet d'une procédure à Kiel, en Allemagne, pour avoir pratiqué, de force, sur des jeunes filles et des jeunes femmes du camp de concentration d'Auschwitz, des expériences « scientifiques » souvent mortelles (opérations, séances de rayons X ou injections d'un liquide caustique inconnu) pour tenter d'aboutir à une stérilisation définitive.

Un public nombreux et ému avait répondu à notre invitation. Mais, jusqu'à présent, la grande presse est restée muette sur ce sujet. Pourquoi? Il est peut-être encore un peu tôt pour l'analyser, mais il semble que ce genre de problème soit fort gênant aujourd'hui, tout ce passé étant bien « démodé » !

...Démodé, peut-être, pour qui jouit d'une certaine aisance matérielle et d'une bonne santé, mais tragiquement actuel pour telle jeune fille qui, « opérée » de force en pleine santé à dix-sept ans au camp de concentration de Ravensbrück, en 1942, subit en mars 1956, après des accidents de santé répétés, une amputation définitive dans un hôpital parisien... Pas la moindre ressource qui puisse l'aider à faire face aux frais de chirurgie et de convalescence. Un « secours d'urgence » versé par le gouvernement allemand en 1952 est épais depuis longtemps et la pension promise n'est encore qu'un espoir. Pour continuer de vivre, il lui faudra ensuite reprendre un travail à plein temps, qui épuisera de nouveau son organisme, jusqu'à ce qu'un nouvel accident de santé vienne à bout de cette jeune vie qui eut sans doute le tort d'avoir été trop vigoureuse pour succomber du premier coup...

Pour la réunion du 29 février 1956, la salle de cinéma du Musée de l'Homme avait été gracieusement prêtée par le Comité du Film Ethnographique, dont le large esprit de compréhension s'attache, aussi bien aux problèmes humains du passé qu'aux problèmes contemporains.

Il lui arrive, hélas, de relever un parallélisme entre la barbarie des civilisations primitives et la barbarie de certaines civilisations contemporaines.

Une de nos camarades d'Auschwitz, Odette Elina, a retracé, dans un exposé dont l'objectivité et la sobriété ont davantage frappé les auditeurs que ne l'eût fait un réquisitoire passionné, la sinistre carrière du « SS Professor Clauberg » :

« Clauberg était le médecin-chef de la clinique des femmes des hôpitaux Knapp et St Hedwig, à Königshütte (Hte-Silésie). « Grand admirateur d'Himmler, il était comme lui promoteur de la « Politique démographique négative ». Suivant cette politique : les personnes appartenant à la classe désignée dans la catégorie de politique raciale négative, devaient être stérilisées, pour travailler comme esclaves, sans crainte qu'elles ne se reproduisent.

« Dès 1941, Clauberg mettait au point une « méthode de stérilisation sans opération, sur des FEMMES INFERIÈURES ».

« Dans une lettre adressée à Himmler le 30 mai 1942, Clauberg écrit : « ...Je serais extrêmement heureux de travailler sous votre direction à la tête d'un institut d'expériences, dirigé exclusivement par vous. Je pense qu'en vue de se procurer la terre, les animaux nécessaires, le personnel d'accompagnement et le MATERIEL HUMAN à fournir, avec une installation spéciale de rayons X, une annexe de votre camp en Haute-Silésie offrirait les meilleures possibilités. »

Heil Hitler!

« Votre très obéissant Serviteur. » Une note du quartier général d'Himmler donne la réponse :

« ...Le Reichsführer a promis au Dr Clauberg de mettre à sa disposition le camp de concentration d'Auschwitz pour des expériences sur des êtres humains et des animaux.

« ...Les gens seraient stérilisés sans s'en apercevoir. La stérilisation des hommes par rayons X doit, aussi, être envisagée... »

Puis, quelques jours plus tard, une lettre :

« ...Avant que vous ne commenciez, le Reichsführer désire apprendre de vous combien de temps cela vous prendrait pour stériliser un millier de Juives. Les Juives elles-mêmes ne doivent rien savoir... Des expériences complètes doivent être faites pour rechercher les effets de la stérilisation et découvrir (peut-être au moyen de rayons X) quelles sortes de changements se sont produits... Une expérience pratique pourrait être faite en enfermant un Juif et une Juive ensemble pendant une certaine période, afin de voir les résultats. »

Clauberg se met immédiatement à l'œuvre, et le 7 juin 1943 il est en mesure d'écrire à Himmler :

« La méthode que j'ai imaginée pour pratiquer la stérilisation des femmes est pratiquement au point... Il sera possible de stériliser très probablement plusieurs centaines et même mille personnes par jour, avec un médecin bien entraîné, dans un laboratoire bien équipé, avec peut-être 10 assistants (le nombre d'assistants sera en rapport avec la vitesse désirée...) ...J'ai le besoin le plus urgent d'une installation de rayons X identique à celle que m'a fournie le Brigadeführer Dr Blumenreuter... »

...Et voici comment s'appliquaient, dans la pratique, ces effroyables théories d'assassinat, sous l'aimable vocable de « lois d'eugénisme » (rapport du Dr Hautval, femme-médecin française, déportée à Auschwitz) :

« Je fus amenée au block 10, qui contenait jusqu'à 500 cobayes, toutes juives : Françaises, Grecques, Belges, Hollandaises, Slovaques et quelques Allemandes. Peu après leur arrivée, elles étaient déportées sur des listes différentes selon les expériences auxquelles elles devaient servir... L'atmosphère est indicible d'angoisse et de crainte... Car aucune ne sait de quoi il s'agit, bien entendu... Une des versions qui circulent est qu'il s'agit de fécondation artificielle. Quelle horreur : à quel monstre vont-elles donner naissance? C'est presque un soulagement de savoir qu'il ne s'agit que d'essais de stérilisation... Une des expériences les plus lamentables fut la stérilisation par les rayons X de toutes les jeunes filles de

4P4616

seize à dix-huit ans; c'étaient des Grecques pour la plupart, de frêles créatures délicates dont les souffrances révoltaient. ...Quelque temps après la première phase on procédait à l'ablation d'un des ovaires, soit par laparatomie médiane, soit par incision sus-pubienne horizontale. Les premières laparatomies montrèrent que les intestins surtout avaient été atteints par les rayons. Après quelques semaines on enlevait le deuxième ovaire. Les opérations se faisaient à une allure de plus en plus accélérée, jusqu'à dix en deux heures... »

Une des victimes survivantes de Clauberg était là, sur l'estrade. Elle raconte comment elle a vécu personnellement ce que vient de décrire le docteur Hautval, faisant revivre devant les auditeurs accablés, l'indicible atmosphère de terreur qui se répandait dans le block 10, quand l'arrivée du petit professeur chauve, en civil, était signalée...

Ainsi comme l'a résumé Marie-Elisa Nordman, l'effroyable culpabilité personnelle de Clauberg ne peut être mise en doute; il n'est que temps de le juger, « l'impunité des criminels de guerre ne doit pas conduire demain à de nouveaux crimes contre l'humanité ».

**

Un cri d'alarme a été entendu dans la salle du Musée de l'Homme, quand, après les exposés, on a projeté un beau et dououreux film inédit sur la déportation : « Nuit et Brouillard ».

Au passage de la photographie de Clauberg sur l'écran, traversant le silence tendu qui pesait sur les spectateurs, deux mots se sont échappés de poitrines opprimées : « Clauberg, assassin ! »

Ce cri d'alarme, nous le reprenons bien haut, nous les seuls témoins vivants de ces crimes odieux, car le scandale est immense, en fait il est triple :

Que l'assassin de plusieurs jeunes filles et jeunes femmes, qui a agi froidement dans des conditions particulièrement odieuses soit encore vivant, onze ans après la découverte du crime et l'incarcération du criminel, constitue le premier.

Second scandale : malgré la stigmatisation du crime par le tribunal de Nuremberg et la pendaison de certains médecins criminels, les victimes survivantes de ces expériences n'ont encore reçu qu'un « secours d'urgence » isolé du gouvernement allemand et n'ont pas les dommages-intérêts et la pension qu'une simple justice de droit commun leur aurait accordés depuis longtemps.

Enfin, le troisième scandale concerne le type de crime lui-même. Depuis ce tragique exemple de l'abjecte perversion de la médecine allemande sous la dictature d'Hitler, aucune codification nationale ou internationale n'est venue interdire explicitement à notre connaissance ces pratiques de vivisection humaine.

**

Si Clauberg demeure impuni, quel beau champ libre, alors, pour les amateurs d'expériences sur tout être humain privé de ses moyens de défense légaux.

Anise POSTEL-VINAY.

Le Gérant-Responsable : A. Postel-Vinay
Imp. Lescaret, 2, rue Cardinale, Paris.

IL SAVAIT...

« Un jour, il y a de cela deux ou trois ans, on est venu me demander d'intervenir pour la grâce de l'un des plus abjects criminels qui se soient mis au service des Allemands, condamné à mort. Rassurez-vous : la grâce lui a été accordée, mais — assurez-vous aussi — je n'y ai été pour rien, car il va de soi que j'ai refusé de m'associer à une pareille démarche. Cependant, pour me convaincre, on m'avait dit : « Le pauvre, il ne savait pas... Il ignorait tout ce qui se passait, les camps d'extermination et le reste... Il a été entraîné, mal conseillé... Il était jeune (une trentaine d'années, je crois). Je vous assure, il ne savait pas. » Mais, dites-moi, comment se fait-il que d'autres aient su ? Le petit Guy Moquet, fusillé à Châteaubriant, il savait. Les sept lycéens de Buffon, qui sont morts après avoir écrit à leurs parents de courts billets qu'on ne peut lire sans se sentir bouleversé jusqu'au tréfond : « Mon cher papa, ma chère maman, je vais être fusillé tout à l'heure, ayez du courage... », oui, ces enfants, eux, ils savaient. Ton gosse, mon cher Etienne Legros, ce gosse sur la lumineuse jeunesse de qui peintres et poètes se penchaient avec tant de sollicitude et d'espoir, il avait compris, il savait. Et votre garçon à vous, Corti, le vôtre, Guastalla, ils savaient. Les filles, les femmes, qui n'ont pas à s'occuper de toutes ces affaires d'hommes, cette humble Marietta Martin qui est morte comme une sainte, qu'est-ce qui avait pu les amener à savoir ? Tous les morts, tous, jeunes et vieux, hommes, femmes, enfants, savaient ce qui se passait. Car il s'est passé quelque chose.

Il s'est passé quelque chose et il s'est trouvé un certain nombre d'hommes pour le voir et le savoir, et qui pour cette science irréfutable ont donné leur vie. Ils avaient eu une patrie, et cette patrie avait été vendue, bafouée, ravagée, meurtrie. De cela ils avaient eu connaissance et, par le sacrifice de leur vie, ils en avaient fait la preuve. »

Extrait de « La Mémoire courte » par Jean CASSOU, dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro.

Condamnation d'une Surveillante de Ravensbrück

Le tribunal départemental de Neubrandenburg (R.D.A.) a condamné au bagne à perpétuité Erika Bergmann, ancienne surveillante du Kommando Genthin, au camp de concentration de Ravensbrück. Erika Bergman lâchait son chien contre les détenues et plusieurs femmes sont mortes des suites des morsures.

Danse Macabre

Dans un journal de province (nous tairons son nom) du 29 novembre 1955, on annonçait, à grand fracas, un « Bal des Déportés ».

Or, il s'agissait d'un bal organisé par les S.T.O., qui se croient en droit de s'appeler déportés, et de laisser tomber tout naturellement le qualificatif « du travail ».

Il fallait s'y attendre.

Au tout récent congrès de la F.N.D.I. R.P., sept déportés sont tombés en syncope. Il n'est pas question, pour eux, de gigoter, et jamais déportés ou déportées n'ont organisé de « Bal des Déportés ».

Camarades, réfléchissez aux graves conséquences du projet de loi Mouton, accordant le titre de déporté aux S.T.O. Il ajouterait à la confusion des esprits, chez les jeunes surtout, et ferait le jeu du nazisme renaissant et déjà tout puissant, en Allemagne. Ne nous contentons donc pas de protestations de pure forme : informons, agissons, combattons.

Statistiques

Perdes en vies humaines

Guerre de 1914-1918	1.353.400
Guerre de 1939-1945	502.545

Catégories en 1939-1945 :

Campagnes 1939-1945 (y compris les P.G. morts dans les camps)	125.310
Combats de la Résistance et de la Libération (y compris la campagne d'Italie et d'Allemagne) 80.397
Déportés de la Résistance	40.000 env.
Déportés politiques	142.000 environ.
Victimes civils (bombardements, otages, S.T.O.) 114.748

Dossiers déposés pour la carte D.I.R. : 57.846.

Dossiers déposés pour la carte C.V.R. : 303.220.

Dossiers déposés pour la carte de Réfractaires : 152.304.

(Extrait de Résistance, bulletin annuel du Mouvement « Résistance ».)

Ces statistiques font ressortir que les plus lourdes pertes en vies humaines de la guerre de 1939-1945 se comptent parmi les déportés.

Attention

Nous attirons votre attention sur l'intérêt du versement des cotisations pour la représentation de l'Association auprès des Pouvoirs publics, notamment aux fins d'obtenir un siège à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Nous devons justifier, non pas simplement du nombre de membres inscrits à l'A.D.I.R., mais des membres ayant effectivement versé leurs cotisations.

La plupart des adhérentes de l'A.D.I.R. sont bien d'accord sur ces points, puisque 822 d'entre elles sont à jour de leurs cotisations.

Puisse ce rappel des engagements qu'elles ont pris envers l'A.D.I.R. toucher les 1.120 camarades défaillantes.

Anne-Marie BOUMIER.

UN TOUR A LA VENTE DE SOLIDARITE

Samedi, 10 mars, premier jour de la vente de solidarité de l'A.D.I.R., je revêts, comme chaque année, ce que j'ai de mieux, je cache un filet, solide et fin, dans le fond de mon sac en cuir, et me voilà partie.

Deux agents surveillent, sévères et paternels, l'entrée d'honneur de la Sorbonne devant laquelle les taxis se succèdent, pour déposer des visiteurs : on dirait un gala. Je monte les escaliers majestueux, en compagnie d'une foule nombreuse et élégante. Le vestiaire est déjà plein, les manteaux de fourrure s'entassent par terre comme des dépouilles de bêtes dans la demeure d'un trappeur : on

rine », qui va d'un comptoir à l'autre d'un pas martial, comme au temps où elle essayait, en criant « Silence, Mesdames », de faire taire les bavardages délirants du block en quarantaine ; voici « Suzon », qui monte la garde comme devant les lavabos... Ici, Marguerite Flamenourt et Germaine Aylé, parées de blanches tabliers, se sont transformées en avenantes crémières...

Que choisirai-je, parmi tant de tentations, fleurs et fruits magnifiques, jambons, épicerie, linge, lainages, tissus et bazar ? Je n'ai pas le temps de choisir que je me sens heureuse : c'est « Zette », une 27.000, comme moi :

« J'ai tout ce qu'il te faut, me dit-elle, t'as sûrement besoin de rillettes pour ton dîner (c'est vrai), et du fromage aussi, et des champignons frais qu'une copine a apportés de son département. Regarde, c'est pratique, une boîte de cancoillotte...

— Mon mari n'aimera sûrement pas ça...

— Mais si, seulement, il ne s'en doute pas, dis-lui que c'est bon et il l'aimera ; et prends donc des œufs de Marguerite...

— J'en prends toujours !

— Je le savais ! »

Et ça continue comme cela, mon filet se remplit, se bombe. Quel camelot Zette fera sur les boulevards !

Le salon suivant est réservé aux écrivains qui dédicacent leurs livres. Le commandant Blanchard est à son poste, de bonne heure, comme il convient à un soldat. J'achète son livre consacré au glorieux commandant l'Herminier, frère de notre camarade Janette l'Herminier.

De là, je passe au salon de thé, très vaste, où d'aimables et élégantes servantes s'empressent. Quel buffet, mes enfants ! Sandwiches, petits fours, champagne... On apporte encore, dans des cartons à chapeau, d'énormes gâteaux, brillants et décorés, des dons, certainement... Je m'assis avec des camarades, on se régale, on papote : il paraît que le Président de la République a tenu à se faire représenter par le général Ganeval (ça, c'est gentil), et que beaucoup de ministres sont là, tant de ministres que je ne puis tous les nommer. On se montre M. Alexandre Parodi qui préside ; nous voyons passer la femme d'un président du Conseil, puis, Marika, la grande organisatrice de la vente, coiffée d'un rasant chapeau bleu lavande.

Mais que se passe-t-il ? Impossible de sortir du salon de thé ; la cohue est trop grande, tous les écrivains sont arrivés. Il a fallu mettre Françoise Sagan dans une petite pièce pour elle seule ; chacun veut voir son charmant sourire et aussi lui acheter son livre.

Notre camarade « Pic », intrépide, réussit à la photographier : c'est à elle que vous devez les illustrations de cet article ; elle, elle en est quitte pour quelques bleus.

Je ne pourrai approcher ni Jules Romains, ni André Chamson, ni Mme Simone, que j'ai entrevus entre les têtes, ni beaucoup d'autres écrivains que je n'ai pas seulement aperçus. Quelle presse, c'est affreux, ça me rappelle les wagons plombés aussi je ne m'y risque pas. Heureusement, au long du passage,

Jean-Louis Barrault est installé dans une embrasure de porte comme la statue de l'archange saint Michel dans sa niche. En mon nom strictement personnel, je remercie l'archange Jean-Louis d'être venu vendre pour nous : il salue, et paraît ému.

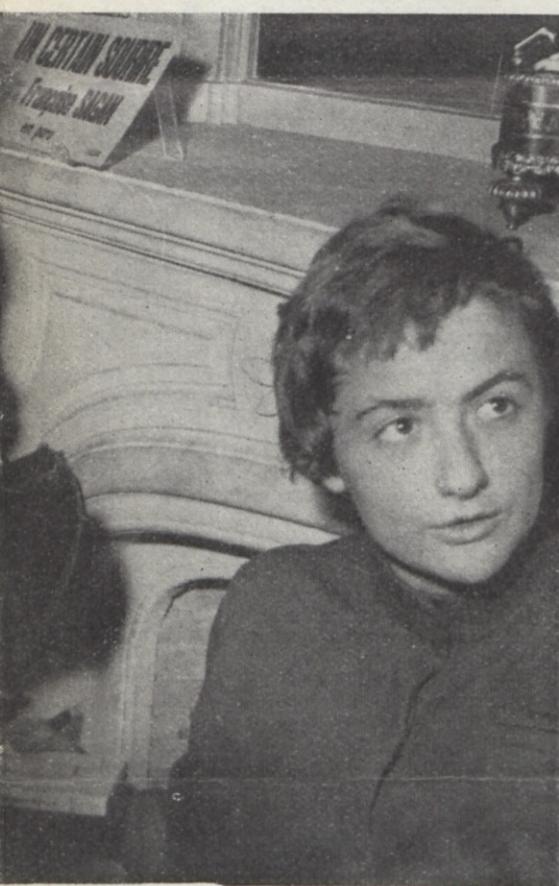
Encore une tournée d'achats, pour le plus lourd, et à la sortie, je croise « Suzanne W », sa sacoche de médecin remplie de conserves : pourvu que, demain, elle ne prenne pas un ouvre-boîte en place de bistouri. Il y a longtemps que je l'ai remarqué, ce sont les déportées qui font les plus volumineux achats à la vente, elles ont toutes l'air de revenir du marché de l'Alma.



STUDIO DE MARIVAL

C'est une sympathique kermesse que la vente de solidarité de l'A.D.I.R. ; toutes sortes de personnes y viennent, très connues ou très effacées, mais toutes pleines de cœur. Je ne peux m'empêcher de penser à nos camarades éloignées, qui vivent toute l'année dans un petit village tranquille, et que cette fête amuserait : j'aimerais qu'elles puissent être là...

Camarades lointaines, c'est pour vous que le Tout-Paris s'est dérangé, s'est dépensé, a dépensé sans compter le 10 et le 11 mars. Je suis joyeuse de penser à tout le bien que peut accomplir l'argent récolté en votre nom. Si vous traversez des épreuves, si vous connaissez des camarades dans la peine, dites-le, sans hésiter : c'est votre droit et c'est votre devoir.



STUDIO DE MARIVAL

ne refuse pas le monde, on refuse les pardessus...

Dans le premier grand salon, les stands de vente s'alignent, surchargés de biens par la générosité des amis de l'A.D.I.R., des amis des déportées, et aussi des déportées elles-mêmes et de leur famille : que de colis envoyés de tous les coins de la France ! Au-dessus de chaque comptoir, on peut lire la liste des noms des vendeuses, toutes bénévoles bien sûr, toutes dévouées, dames parisiennes ou camarades de province et de Paris.

Dans la foule dense, je croise des visages aperçus au camp, et nous nous jetons ce regard de fraternité indicible que, seuls peut-être, les poilus des tranchées connaissent. Ah ! voici « Cathé-

Service Social

APPAREILLAGE ET SOINS GRATUITS

A l'Assemblée générale, M^e Martinache avait posé la question de la gratuité de l'appareillage et des soins aux veuves de civils fusillés ou décédés en déportation. Le Service des Soins gratuits nous a précisé à cette occasion que la gratuité de l'appareillage et des soins était strictement réservée aux pensionnés. Les veuves de civils fusillés ou décédés en déportation bénéficiant de la Sécurité sociale doivent s'adresser à cet organisme pour obtenir les soins et l'appareillage dont elles ont besoin.

PELERINAGES

Application de l'article 14 de la Convention du 23 octobre 1954 entre la France et la République Fédérale de Bonn quant aux facilités de transports sur les chemins de fer allemands en faveur des déportés et de leurs ayants droit.

Les déportées elles-mêmes (titulaires de leur carte de déportée), ou deux membres de la famille d'un déporté mort en déportation, pourront se rendre en pèlerinage une fois par an sur les lieux de déportation. Le nombre de pèlerins ne pourra dépasser 2.000 annuellement.

La République Fédérale allemande accorde la gratuité sur le parcours en territoire allemand. Le trajet en France est, en principe, à la charge des pèlerins.

Mais, parmi ces derniers, bénéficient de la gratuité, en France :

1^o Les ayants cause des déportés de la Résistance qui n'ont pas demandé la restitution du corps de leur parent (permis de visite aux tombes, loi du 29-10-21) ;

2^o Les ayants cause des déportés résistants ou politiques qui n'ont pas encore bénéficié du permis unique de voyage sur les lieux du crime (loi des 6 août et 9 septembre 1948).

Toutes les demandes doivent être adressées au Ministre des Anciens Combattants, Direction des Statuts et des Services médicaux, Bureau des Nécropoles, 139, rue de Bercy, à Paris.

Pièces à fournir :

1^o Par le déporté :

— Demande sur papier libre comportant l'état civil exact du déporté.

— Copie de la carte de déporté.

2^o Par l'ayant cause :

a) de déporté résistant :

— Une demande établie sur le formulaire de visites aux tombes (modèle I) qui se trouve dans toutes les mairies ;

— Une copie de la carte de déporté du disparu.

b) de Déporté Politique :

— S'il n'a pas bénéficié du permis de visite unique (loi du 29-9-48) une demande sur papier libre accompagnée d'une pièce attestant sa résidence habituelle, son degré de parenté et la copie de carte du déporté disparu ;

— S'il a déjà bénéficié du permis unique, une demande au bureau des Nécropoles, sur papier libre, avec la copie de la carte du déporté disparu.

LOI DU 12 NOVEMBRE 1955 (Officiel du 15 novembre 1955)

Nous pensons utile de vous signaler la loi du 12 novembre 1955 accordant « aux compagnes des militaires, marins ou civils, morts pour la France », un secours égal à une pension de veuve.

Il y faut plusieurs conditions :

1^o 3 ans de vie commune au moment de la mobilisation ou de l'arrestation ;
2^o la liaison doit avoir été rompue seulement par la mort ou la disparition ;
3^o ne pas être remariée ou vivre en concubinage ;

4^o ne pas payer d'impôt sur le revenu ou tout au moins que ce revenu n'excède pas 60.000 francs tous abattements effectués ;

5^o ne pas avoir d'enfants bénéficiaires de pension du chef du disparu ;

6^o qu'il n'y ait pas de veuve ou d'enfant légitime ou naturel reconnu.

Ce secours est versé à compter du 1^{er} janvier 1955.

Communiqué du Ministère des A.C.

Les spécialités pharmaceutiques qui peuvent être prescrites aux bénéficiaires de l'art. 115 du Code des pensions sont désormais tous les médicaments remboursables par la Sécurité Sociale.

Cette mesure dont personne ne sous-estimera l'importance vient d'être prise par arrêté interministériel publié au Journal Officiel du 14 octobre 1955, page 1106.

RECHERCHES

Il est bon, pour permettre des recherches dans les services, soit du Ministère des Anciens Combattants, soit à l'Office, d'indiquer le nom de jeunes filles des femmes mariées. Certains services enregistrent au nom de femme, d'autres au nom de jeune fille, par exemple ceux des demandes d'attribution de carte et de liquidation de pensions.

L'Assistante Sociale :

A. ENGOUME.

Repas de Kommandos

Le dîner des 27.000 aura lieu le samedi 21 avril, à 19 h. 30, au restaurant, 123, rue Saint-Honoré ; 700 fr. par personne, tout compris.

S'inscrire à l'A.D.I.R.

Les camarades qui ne sont pas des 27.000 sont très cordialement invités.

Section Parisienne

La Section parisienne se réunit, tous les lundis soir, à partir de 19 heures, au restaurant « La Bonne Etoile », 33, rue Saint-Jacques. (Métro Saint-Michel ou Maubert-Mutualité.)

RECTIFICATIF

Élection du Bureau pour 1956

Le Conseil d'administration du 15 février 1956 a élu son bureau.

Présidente : Mme Delmas.

Secrétaire générale : Anise Postel-Vinay.

Trésorière : Anne-Marie Boumier.

VENTE DU BLEUET DU 8 MAI 1956



Emblème des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre
AU PROFIT des VEUVES - ORPHELINS et ASCENDANTS

(Extrait de la Circulaire envoyée aux délégués de l'A.D.I.R., s'adressant également à tous les centres qui n'ont pas de délégué mais qui désireraient participer à la vente du Bleuet.)

Le 8 mai sera, cette année, fête nationale. Les Présidents et les Maires vont recevoir incessamment des instructions pour l'organisation des cérémonies. Il serait bon que vous participiez à l'organisation de ces manifestations.

Pour la première fois, la vente du Bleuet de France sera autorisée pour la journée du 8 mai.

Comme d'habitude, vous devrez commander le nombre de bleus que vous voudrez vendre à votre Office Départemental ou à votre mairie, avant le 20 mars.

Le prix de vente de chaque insigne au public reste fixé à 20 fr. minimum.

Sur les fonds que vous recueillerez, vous devrez remettre à l'Office Départemental ou à votre mairie : 2 fr. 60 (prix de fabrication de l'insigne) par insigne vendu + 8 fr. (40 % de 20 fr.) par insigne vendu, soit, en tout, 10 fr. 60 par insigne vendu.

Tout le reste des fonds, soit 12 fr. (60 % de 20 fr.) par insigne vendu, plus tous les excédents de recettes seront pour votre section.

Les insignes invendus devront être rendus à l'Office Départemental ou à la Mairie (1).

Les fonds qui reviendront ainsi à votre section resteront entièrement à votre disposition. Nous vous demanderons simplement de nous en indiquer le montant, pour le bon ordre de notre comptabilité.

(1) Il est rappelé que l'Association du « Bleuet de France », 6, boul. des Invalides, Paris (7^e), tient à la disposition des Associations qui lui en feraient la demande, des couronnes de bleuets munies d'un ruban tricolore, d'un diamètre de 0 m 50.

Journée Nationale de la Déportation

29 AVRIL 1956

Cérémonies

Vendredi 27 avril : Cérémonie à la Synagogue vers 17 heures.

Dimanche 29 avril, le matin :

— Service au Temple de l'Oratoire vers 9 heures.

— Messe à Notre-Dame à 11 h. 15.

L'après-midi :

— Cérémonie au Mont-Valérien (un car sera à la disposition des personnes désirant y assister).

— Cérémonie de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Les horaires exacts ne sont pas encore fixés.

Feuille à retourner d'urgence 241, Boulevard Saint-Germain, Paris 7^e

Réponse obligatoire

RENSEIGNEMENTS POUR L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Ces renseignements qui nous sont réclamés d'urgence par l'O. N. C. doivent nous être **obligatoirement** envoyés par **retour du courrier**.

NOM

Prénoms

ADRESSE :

AVEZ-VOUS :

- 1. la carte de déporté-résistant ? N°
ou une demande est-elle en cours ?
 - 2. la carte de déporté politique ? N°
ou une demande est-elle en cours ?
 - 3. la carte du combattant ? N°
ou une demande est-elle en cours ?
 - 4. la carte de combattant volontaire de la résistance ? N°
ou une demande est-elle en cours ?

Signature :
Date :

Réponse facultative

ANNUAIRE

La constitution d'un annuaire des membres de l'A. D. I. R. ayant été votée à l'assemblée générale du 29 Janvier 1956, les camarades désirant y figurer, sont priées de remplir le formulaire ci-dessous :

NOM **Prénoms** :

NOM de jeune fille :

SURNOM au camp :

Nº de matricule au c:

Profession:

Nom du camp ou kommando :

APPENDIX

Profession du mari :

ADRESSE :

Signature :
Date :